



N^o. III.

RÉVOLUTIONS

DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION,

*ET au district des Petits - Augustins ; avec un
extrait de quelques papiers de la Bastille.*

NOUVELLE ÉDITION.



Les grands ne nous paroissent grands ,
Que parce que nous sommes à genoux ,
.... Levons-nous.....

Du Dimanche 26 Juillet, au 1 Août 1789.

LORSQUE de nouveaux désastres affligent de toutes parts les provinces, le calme renaît enfin dans la capitale ; mais chaque moment atteste de nouveaux forfaits & dévoile quelque partie de ce complot affreux dont nous devons être victimes. Aujourd'hui l'on commence à savoir que pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la province de Bretagne , nos ennemis avoient projeté de les faire attaquer dans leurs propres foyers, d'incendier le port de Brest & de demander asyle pour ceux qui eussent été poursuivis, à une puissance maritime, voisine de la France. Dans

N^o III.

A

cette supposition les intrépides bretons eussent à regret été occupés de se défendre sans pouvoir nous secourir, tandis qu'environnés nous-mêmes, au moins de cent quatre-vingt pièces de canons & de plus de quarante mille hommes au nombre desquels étoient beaucoup de régimens étrangers, nous eussions été, dans cette capitale, livrés à toutes les horreurs de la guerre. La postérité croira-t-elle que dans ce siècle d'humanité, de bienfaisance & de lumière, il ait existé des êtres assez dénaturés pour vouloir régner sur des monceaux de morts, & des débris de nos cités réduites en cendres ! car enfin ils n'espéroient pas que nous eussions eu le lâche opprobre de nous laisser couvrir de chaînes avant d'être descendus au tombeau. Quelle est donc la fureur de ces ambitieux insensés qui semblent ne pouvoir exister sans commander à des hommes ? Quoi ! cent mille esclaves courbés à vos pieds auroient donc augmenté en vous le degré de force vitale, vous auroient donc donné de nouveaux sens, des organes rajeunis ou plus actifs ? Car, sans cela, eussiez-vous été plus heureux ! Répondez, êtres inconséquens & cruels, qui voulez enchaîner des hommes ! Vous ignorez donc que chacun de nous porte une ame au moins égale à la vôtre ? Que vos prétentions sont puérides & vaines ! Moins traîtres & moins dangereux, vous n'exciteriez en nous que le mépris & la pitié ! Vous êtes princes & vous pouvez vous couvrir de crimes & d'infamie ! Dites maintenant ce qu'on vous doit. Si des décorations que donne le hasard, & quelquefois l'avilissement, avoient le droit d'en imposer, vous pourriez espérer encore ; mais hélas ! chacun connoît, chacun voit ces signes de la grandeur amoncelés dans les maga-

ins de nos marchands, & ce sont, vous le savez ; nos artisans qui les fabriquent. Idole que notre bonté ou notre foiblesse encense, vous persuaderez-vous toujours que vous êtes des êtres par excellence, très-supérieurs à nous ? Croirez-vous donc toujours que votre entendement, que vos sublimes idées sont mille fois au-dessus des nôtres ? Cependant vos erreurs, vos vices, vos folies, la gangrenne & la mort vous dégradent comme nous. Ah ! jouissez de vos biens, embellissez votre existence, chassez loin de vous les crimes & les tourmens qui les suivent, & donnez-nous la paix ; nous ne voulons point charger votre vie d'amertumes & de maux : pourquoi voulez-vous accabler la nôtre ?

Dernièrement la reine fut assez mal ; l'état d'épuisement & de foiblesse où elle se trouvoit la retint chez elle ; mais le calme s'est parfaitement rétabli.

Les lettres surprises à M. de Castelnau, dont nous avons parlé dans le numéro précédent, ont engagé M. le duc Dorset, ambassadeur d'Angleterre, d'écrire en ces termes, au ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin.

MONSIEUR,

« Il m'est revenu de plusieurs côtés qu'on cherchoit à insinuer que ma cour avoit fomenté en partie les troubles qui ont affligé la Capitale depuis quelque tems ; qu'elle profitoit de ce moment pour armer contre la France, & que même une flotte étoit sur les côtes pour coopérer hostiement avec un partie de mécontents ; tout dénués de fondement que soient ces bruits, ils me paroissent avoir gagné l'assemblée nationale ; & le courier

A 2

national, qui rend compte des séances des 23 & 24 de ce mois, laisse des soupçons qui me peinent d'autant plus, que vous savez, M., combien ma cour est éloignée de les mériter.

Votre excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec vous au commencement de juin dernier, le complot affreux qui avoit été proposé relativement au port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi & les ministres sur leurs gardes, la réponse de ma cour, qui correspondoit si fort à mes sentimens, & qui repoussoit avec horreur la proposition qu'on lui faisoit; enfin, les assurances d'attachement qu'elle répétoit au roi & à la nation. L'excellence continue à assurer que sa cour desire conserver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux nations, & demande que l'on fasse connoître sa lettre à M. le président de l'assemblée nationale, afin qu'on rende justice à sa conduite. En effet, M. le comte de Montmorin vient d'adresser cette lettre à Monsieur le président, & voici celle de ce ministre qui y étoit jointe.

Versailles, le 27 juillet 1789.

M. LE PRÉSIDENT.

M. l'ambassadeur d'Angleterre m'a prié instamment d'avoir l'honneur de vous communiquer la lettre ci-jointe; j'ai cru d'autant moins pouvoir me refuser à ses instances, qu'il me prévint, en effet, verbalement dans les premiers jours du mois de juin, d'un complot contre le port de Brest. Ceux qui le méditoient demandoient quelques secours pour cette expédition, & un asyle en Angleterre. M. l'ambassadeur ne

me donna aucune indication relative aux auteurs de ce projet, & m'assura qu'ils lui étoient absolument inconnus. Les recherches que j'ai pu faire, d'après des données aussi incertaines, ont été infructueuses comme elles devoient l'être, & j'ai été dans le tems obligé de me borner à engager M. le comte de la Luzerne à prescrire au commandant de Brest les précautions les plus multipliées & la vigilance la plus exacte.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'assemblée nationale a fait passer ces deux lettres à l'assemblée des électeurs de l'hôtel de ville de Paris qui a cru devoir leur donner toute la publicité possible. Nous rapportons ces pièces authentiques; elles serviront peut-être à faire connoître les intentions de quantité de personnes, que l'on n'eût pas soupçonnées.

Faut-il citer ici un trait d'injustice de ceux qui pensent être au-dessus des autres, soit par leurs places ou leur naissance? L'on en citeroit par milliers, je le fais, mais ne parlons que de celui-ci.

L'intendant de Paris recevoit vingt sols par jour pour chaque malheureux renfermé au dépôt de mendicité de Saint-Denis; cependant la nourriture, le logement & tous les frais qu'entraîne cet établissement ne lui coutoient que dix sols par individu. On faisoit travailler la plupart de ces infortunés, quelques-uns s'occupoient à polir des glaces, & pour toute rétribution de leurs travaux on leur donnoit quinze deniers par journée. Quoi! parce que ces êtres étoient trop malheureux, trop foibles, il n'y avoit plus pour eux de loix protectrices, l'injustice & l'oppression pouvoient tout se permettre impunément? Quel

excès de cruauté ! Nation généreuse, vous allez procréer des loix, vous allez rendre à l'homme ses droits & sa liberté, vous allez donner un grand exemple à l'Europe étonnée, attentive; vous ne souffrirez point, je me plais à le croire, que vos loix favorisent le plus puissant & le riche au détriment de la foiblesse & de l'indigence; vous chérerez la justice & l'approbation des sages autant au moins que vous redouteriez le flétrissant mépris de la postérité.

A travers les nouvelles & les événemens multipliés que chaque jour voit naître, le plus grand nombre, attestés au moment même, sont bientôt démentis par les faits du lendemain. Quelles que soient nos précautions, pour nous garantir de pareilles erreurs, il est cependant impossible qu'il ne nous en échappe; mais notre empressement à les rectifier, dès qu'elles nous sont connues, soit en formant de nouvelles éditions, soit en démontrant la vérité dans le numéro subséquent, prouve assez que nous ne demandons qu'à la connoître; & l'on ne peut nous obliger plus sensiblement qu'en nous défabusant. Voici les erreurs sur lesquelles on a bien voulu nous éclairer, & qui se trouvent dans le second numéro. L'annonce que nous y avons insérée de soixante-six voitures de bled, & une d'argent, trouvées dans la terre de M. Beitin des parties casuelles, ce fait, que nous avons donné comme méritant confirmation, se réduit à dix-sept voitures de farines chargées à Etampes, & appartenant à différens marchands de cette ville.

Nous avons, en outre, reçu un acte de Messieurs de la Bazoche du palais de Paris (1);

(1) Cet acte avoit été précédé d'une lettre sans signature, écrite par un soi-disant grenadier de la

acte daté du 29 Juillet 1789, par lequel cette compagnie nous engage à déclarer que l'erreur seule a pu nous faire dire : *que des armes du garde-meuble avoient été vues dans les mains d'un possesseur de marmote, d'un clerc de palais ou d'un garçon perruquier.* Nous répondons premièrement, qu'il étoit impossible que nous voulussions offenser en aucune maniere d'honnêtes citoyens qui s'étoient montrés avec zele pour l'intérêt de la chose publique ; secondement, que dans un tems où l'on demande que tous les hommes soient égaux, personne n'est fondé à réclamer la préférence ou la distinction des rangs. Troisièmement enfin, quoiqu'il ait été fait une espece de pillage au garde-meuble, lorsqu'on en a pris les armes, nous étions loin de penser qu'il seroit possible qu'on voulût en inferer que des clercs du palais y eussent participé ; ces armes ont été déposées dans différens corps-de-garde, selon que le hasard l'a permis, & nous croyons que de fort honnêtes citoyens les ont portées. D'ailleurs, nous ignorions que MM. de la Basoche, *en vertu d'un ordre du comité permanent de la ville étoient allés s'armer à l'hôtel royal des invalides, & qu'aucun d'eux n'avoit d'armes du garde-meuble de la couronne.* Telles sont les expressions de l'acte qui nous a été régulièrement signifié par M. de la Basoche, & la publication que nous lui donnons, est une preuve authentique de la justice que nous aimons à leur rendre.

Voici également une lettre qu'on nous a écrite

deuxieme compagnie de la Basoche ; cette circonstance & les expressions peu honnêtes qu'elle contient, nous la feront regarder comme non avenue.

relativement à un biller venant de Versailles, inséré dans le numéro précédent.

« La lettre emblématique que vous annoncez, monsieur, dans votre numéro 2, vous aura sûrement paru depuis très-simple : 2, 8, 14, 17, & 24, font à ce que je crois, les numéros des régimens partis. La suite de cette lettre venant (comme vous le dites) de Versailles, doit vous prouver que ma réflexion n'est pas dénuée de vraisemblance; d'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre par l'état militaire de France, & les noms des régimens *qui nous honoroient de leur présence*. J'ai cru devoir vous faire part de cette idée qui ne peut que tranquilliser.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Cette lettre est accompagnée d'une signature; mais elle ne porte pas l'adresse de la personne qui l'a signée.

Aujourd'hui l'on fait courir le bruit de la mort du prince de Lambesc, arrivé, dit on, à Bruxelles, quoiqu'il ait été vu, à ce que l'on croit, à Boulogne sur mer, le 21 du courant; aussi pensons-nous que cette nouvelle ne fera crue de personne.

Mais une nouvelle plus certaine, est la rencontre de madame de Polignac & de M. Necker dans la ville de Bâle; la différence néanmoins qui se trouvoit entr'eux, c'est que la dame de Polignac sortoit de France, pendant que le ministre étoit sur le point d'y rentrer. Ce fut le 21 de ce mois qu'il arriva dans cette ville; le courrier de la cour l'y avoit précédé d'une heure, & avoit continué sa route pour le château de Copet, près de Genève. Madame de Polignac a fait prier le ministre de passer chez-elle; effectivement, il

y

y est allé : on ignore quel a été le motif de cette conférence.

Il vient d'être arrêté à l'hôtel-de-villa, qu'il y auroit maintenant, outre le comité militaire, un comité de police composé de 60 personnes prises dans chaque district ; ce moyen sage peut rétablir l'ordre, la paix & ranimer les manufactures & les travaux languissans.

Il se présente chaque jour des quantités de personnes, des militaires réformés qui demandent à être admis dans la garde parisienne avec une paye convenable, selon les institutions du comité militaire, & d'après les annonces faites d'un régiment de 12,000 hommes qui servoit de garde à la capitale. Mais a-t-on bien réfléchi à ce projet ? est-il même admissible ? Si les citoyens veulent conserver leur liberté, peuvent-ils avoir d'autres gardiens de leurs foyers que des citoyens eux-mêmes ? A quoi bon créer un régiment de plus en France ? si l'on veut absolument des soldats, & conséquemment redevenir esclaves, il suffit d'appeller dans la capitale l'un des régimens nationaux que la ville prendra à sa solde ; des soldats gagés, on ne l'ignore point, sont à quiconque veut les payer, à moins cependant qu'ils ne soient gardes françoises, je veux dire, soldats de la patrie ; ainsi la ville peut les payer aujourd'hui ; le roi demain pourra les reprendre. Citoyens, concevez-vous quelle est la puissance d'un corps militaire & nombreux ? Quoi ! vous venez de conquérir votre liberté au prix de tant de maux, & déjà l'on vous parle de créer des régimens ? Eh bien, sachez que le droit le plus beau, le droit que la nature & la raison réclament, est celui de se défendre soi-même & de garder ses foyers : par-là, vous ne redouterez aucune trahison, aucune in-

justice, aucune vexation d'un homme ou d'un corps puissant ; par-là, vous ferez tous égaux en pouvoir, par-là vous protégerez sûrement vos femmes, vos enfans, vos vies & vos biens, par-là seulement vous ferez libres. Vous ignorez encore ce que c'est que de l'être. Pensez-vous bien que les concussionnaires alors ne vous affligeront plus, que vous ne paierez d'impôts que ceux nécessaires aux dépenses publiques ; mais des sommes énormes, prélevées sur vos biens, ne seront plus sacrifiées aux vices & aux déprédations affreuses d'un tas de courtisans qui vous enchaînent & vous dégradent, afin de vous mieux dépouiller ; sachez enfin, que sans la liberté personnelle, il n'y a aucune espèce de liberté. Mais, direz-vous, les pertes de tems sont nuisibles : eh bien, ayez des hommes qui s'acquittent de vos devoirs militaires dans une circonstance indispensable, & qui servent de gré à gré chaque citoyen, sans former un corps séparé, & sans appartenir à personne ; mais prenez garde de mêler trop de ces individus parmi vous ; l'honneur de porter les armes, pour défendre sa patrie, ne peut appartenir qu'à des citoyens ; sans cela, bientôt vous n'auriez plus de sûreté. Il n'y a qu'un chef de maison qui soit essentiellement intéressé à la conservation de l'ordre ; ses propriétés & sa famille répondent de ses sentimens.

L'on apprend que les princes vont se rendre aux eaux de Spa ; cependant on ne présume pas que l'accueil qu'ils pourront y recevoir, les engage à y faire un très-long séjour.

Ce soir il a été demandé dix hommes dans chaque district ; on présume qu'ils sont destinés à former l'escorte de plusieurs convois de blé.

D É T A I L S

Du Lundi 27 Juillet.

QUI le croiroit ? Le comité militaire semble ne trouver d'autres moyens que ceux de créer des régimens payés par la municipalité ; encore aujourd'hui voici le projet d'un régiment de six mille hommes , en outre un autre de cinq mille hommes par districts , enfin trois compagnies d'artilleurs & dix-huit cents hommes de cavalerie : mais ce comité respectable oublie-t il qu'un citoyen est un homme libre , qui porte les armes pour sa seule défense , tandis qu'un soldat vend sa liberté pour être l'esclave de celui qui le paie ? Oublie-t-il qu'un corps puissant , & purement militaire , est dangereux dans une cité ? que ce corps est une surcharge de dépenses ; & qu'enfin pour être bien gardé , il faut se garder soi-même.

Le district des petits Augustins vient de faire afficher un règlement provisoire assez sage ; peut-être suffiroit-il de quelques légers changemens , pour qu'il eût toute la perfection desirable ; en effet que l'on détermine , 1°. quelles sont les classes d'individus qui doivent être admises à porter les armes ? 2°. quel est le nombre total de ces personnes dans l'étendue de cette ville ? 3°. quelle quantité de citoyens doit être occupée chaque jour , de veiller à la sûreté & à la tranquillité de la capitale ; qu'ensuite la juste répartition de ces obligations soit faite dans chaque district en proportion du nombre des citoyens portant les armes ; qu'avec ces points principaux

B 2

on concilie l'activité ou la vigueur qu'exigè le service public & militaire avec la liberté & la douceur nécessaires au citoyen; que l'on y réunisse encore ces petites précautions, ces formalités qui peuvent répandre de l'intérêt sur la garde parisienne, & flatter le génie national, & l'on aura grandement approché du but, si toutefois on n'a pu encore l'atteindre : ce ne sont pas des régimens qu'il faut créer, c'est simplement une milice bourgeoise; ce ne sont point des soldats qu'il faut former, ce sont des hommes libres, des citoyens.

M. le duc de Liancourt, président de l'assemblée nationale a reçu le 24 au soir, les papiers & la lettre trouvés sur le Sr. de Caste'nau, des mains de M. Bailly, mais il a renvoyé le paquet, après l'avoir fermé, sans lire même les lettres ouvertes. MM. de Chatenai & Rembell les ont réclamés, comme devant être déposées sous la sauve-garde publique: mais MM. Camus, de Boufflers, Dupont, de Nemours ont opposé que le secret des lettres est inviolable. Ils ont parlé de respecter des secrets, quand il s'agit de crimes de leze-nation. Et MM. Freteau, de Clermont-Tonnere ont assuré que ces lettres étoient fort innocentes, & l'on est parvenu à décider qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

D'ailleurs aujourd'hui, rien de bien important, si ce n'est vers le soir, qu'une terreur panique vient saisir les esprits. L'on annonce que du côté des plaines de Montmorency, plusieurs mille brigands sont armés, font des dégâts considérables, coupent les bleds en verd, pillent les maisons des habitans, égorgent même quiconque s'oppose à leurs desseins; il arrive de ces lieux des femmes & des enfans en larmes, qui fuient

le carnage ; déjà les ordres sont donnés ; la milice bourgeoise se précipite dans ces plaines , on y traîne du canon ; après une marche forcée , l'on arrive enfin ; l'alarme étoit générale , le tocsin se faisoit entendre de toutes les paroisses. Eh bien , qui le croiroit ? il n'y avoit ni ennemis , ni brigands , à peine fait-on comment l'alarme a pu naître. Quelques moissonneurs s'agitoient ; des femmes les ont aperçus de loin , & l'une s'est imaginée d'abord que ce sont des brigands ; dès lors ils vont faucher les bleds en verd , rien n'est mieux prouvé , & puis cette année , c'est l'accusation générale ; aussi cette femme le dit à d'autres , celles-ci s'effrayent , courent , arrivent en larmes dans leurs villages , répandent l'effroi ; des hommes s'arment ; l'on court au clocher , » & soixante paroisses sonnent l'alarme , & un peuple entier de la capitale pense déjà qu'il faut exterminer les brigands ; que peut-être ce sont de nouvelles perfidies , quelques trahisons ; mais ce qui est bien pis , c'est que la milice bourgeoise ayant conduit du canon dans ces beaux lieux , désire absolument faire preuve de son courage ; plusieurs citoyens veulent décidément combattre un ennemi quelque part qu'il se trouve : précisément , des lièvres se présentent , & l'on fait la guerre à ces messieurs , le canon ne tire pas encore , mais un feu roulant fait tomber par douzaines des têtes de lapins & de levraux. le bruit de l'artillerie est entendu de cinq à six lieues à la ronde , & voilà qu'on en est aux mains avec l'ennemi ; le tocsin redouble de toute part ; durant la nuit le trouble & l'épouvante croissent , la cavalerie court de tous côtés , cherche des preuves , & l'écho de l'effroi vient troubler l'armée qui le cause ; elle doute elle-même s'il n'y a pas réellement du danger ; heu-

reusement que l'aurore bienfaisante vient défilier les yeux, & chacun rit de sa méprise. Peuple crédule, serez-vous toujours effrayé de votre ombre ? Par tout, cette année, à Rouen, à Caen, dans le Soissonnois & dans mille autres endroits, ce ne sont que des brigands qui fauchent les bleds en verd. La sorcellerie a eu son tour, le diable & les revenans ont aussi paru sur la terre, les petits enfans enlevés ont causé des révoltes; les possédés & le tombeau de S. Paris ont eu leur règne, Mesmer a eu le sien ; quel est le nouveau fantôme qui désormais va séduire ou soulever le peuple imbécille ? François, si les rêves puérils ont sur vous quelque empire, bientôt on s'en servira contre vous-même pour vous tromper, pour perdre les meilleurs citoyens, pour vous remettre dans l'esclavage : voilà le grand moyen dont les tyrans ont toujours profité pour enchaîner les hommes : c'est de leur propre foiblesse, c'est de leur ignorance ou de leur crédulité, qu'ils ont tiré des armes contre eux-mêmes; c'est de là qu'est sorti le fanatisme & toutes les erreurs religieuses qui ont causé tant de maux ! C'est de là que sont venus les bûchers de l'inquisition; c'est de là que sont sorties les croisades, la Saint Barthelemi, les vêpres siciliennes, & les horreurs du Vaudois ! O mes concitoyens, n'oubliez pas que l'ignorance est la mere des erreurs ; chassez de vous l'ignorance, & je répons de votre liberté.



D É T A I L S

Du Mardi 28 Juillet.

QUOIQUE nous n'ayons plus à peindre les horreurs des sanglantes proscriptions, il est encore des sujets intéressans pour notre pin ceau ; chaque journée est marquée par différens traits qui ne peuvent être les derniers de cette révolution à jamais mémorable dans les fastes de notre histoire, & par les motifs qui l'ont fait naître, & par les scènes terribles qui ont effrayé les ennemis de la Nation.

Néanmoins si le peuple, justement soulevé, n'eût été à la fois & le juge, & le bourreau des traîtres, nous étions à jamais courbés sous les chaînes du plus détestable despotisme. Fuyez inhumains aristocrates ! allez habiter d'autres lieux : n'espérez pas d'être admis parmi des hommes quand vous avez deshonoré l'humanité. Qu'avez-vous fait ? Vous avez pris des brigands à vos gages, & vous avez enhardi ceux qui ne l'étoient pas encore ; tous les jours on en amène dans la capitale.

Mardi 28, on vit passer dans la rue Saint-Denis quatre hommes enchaînés qu'on avoit surpris coupant dans les campagnes l'espérance de la moisson. Quel excès de scélératesse ! Et cela arrive chez un peuple doux, sensible, humain, généreux ! Infâmes pros crits ! vous en aviez donné l'exemple. Enfin, aujourd'hui que le citoyen veille lui-même à sa sûreté, espérons de ne plus faire qu'une société d'hommes qui s'aimeront & s'en-

tr'aideront ; & qui, aux troubles du siècle de fer, feront peut-être succéder la paix & l'abondance de l'âge d'or.

Sur les trois heures de la même journée, le canon fut tiré pour l'arrivée de messieurs les députés de la ville de Rouen à l'hôtel-de-ville de Paris. Ce fut un vif combat de sentimens entre ces messieurs & les membres du comité. Les uns étoient l'organe de la bienfaisance, & les autres celui de la reconnoissance. François ! voilà votre caractère distinctif. Les députés de Rouen venoient offrir du bled & féliciter les habitans de Paris sur leur courage, se ranger avec eux sous les drapeaux heureux de la liberté. Paris est plus que jamais la première ville du monde ; c'est dans une seule enceinte, Sparte, Athenes & Rome. N'avons-nous pas dans ce moment nos Licurgue, nos Démosthenes & nos Brutus ?

Rien ne peut échapper à la vigilance des citoyens. Dans la journée du mardi, on découvrit à Vincennes 127 hommes armés, on s'en empara ; & d'après des dépositions suspectes, on les fit conduire en prison.

C'est également la vigilance de la garde bourgeoise qui embarrassa fort un jeune chevalier de Malthe, lequel, avec l'ordre du comité permanent, étoit allé aux environs de Paris pour s'opposer aux incursions prétendues de quelques brigands. Il se vit arrêté par des bourgeois, regardé comme suspect ; il avoit oublié son mandat, & sans des lettres qui le firent reconnoître pour un honnête citoyen, il eût été conduit & soupçonné comme dangereux à la patrie.

On fait circuler maintenant dans le public un plan d'attaque de la ville de Paris, où l'on assure que le maréchal de Broglie devoit s'avancer
avec

avec son armée, la nuit du 14, par la porte de Saint Martin; tandis que faisant deux attaques feintes, par les fauxbourgs Saint-Jacques & Saint-Germain, le baron de Besenval & le prince de Lambec se seroient présentés, dit-on, par les portes Monmartre & Saint Denis. Voici à ce sujet la lettre que Monsieur le duc du Châtelet vient d'adresser à plusieurs journalistes de cette capitale.

Verfailles, le 28 juillet 1789.

J'ai lu, Messieurs, avec étonnement dans la gazette de Leyde du 21 de ce mois, numéro 58, que j'étois compris dans la liste des officiers généraux, qui avoient eu des lettres de service sous les ordres de M. le maréchal de Broglie, tandis que je n'ai pas cru devoir y être employé, & que le roi a agréé mes motifs. Je vous prie d'insérer ma lettre dans votre journal.

Signé le duc DU CHATELET.

Le 28 du courant, M. de Besenval fut arrêté à Villenau; on pria M. Necker, que sa route avoit conduit en ce lieu, de s'intéresser à ce profcrit; effectivement, le ministre écrivit de sa voiture la lettre suivante aux officiers municipaux.

« Je fais positivement, Messieurs, que M. le
 » baron de Besenval, arrêté par la milice à Ville-
 » naux, a eu la permission du Roi de se rendre en
 » Suisse, dans sa patrie; je vous demande instam-
 » ment, Messieurs, de respecter cette permission,
 » dont je vous suis garant, & je vous en aurai
 » une particuliere obligation. Tous les motifs qui
 » affectent une ame sensible, m'intéressent à cette
 » demande. M. de veut bien se charger de
 » ce billet, que je vous écris dans ma voiture,

» sur le grand chemin de Nogent à Versailles. J'ai
 » l'honneur d'être , &c. Ce mardi 28 Juillet
 » 1789 ».

Cependant , MM. les officiers municipaux ne crurent pas devoir accorder au ministre chéri de la France, la liberté de ce commandant des suisses, sans prendre auparavant l'avis du comité de l'hôtel de-ville de Paris. M. Necker continua sa route. Etant arrivé près de Fontainebleau , sa voiture se cassa : un électeur de Paris (M. Fortin) se trouva en ce lieu , & lui prêta la sienne. Il étoit accompagné de Madame Necker , de madame de Stael , d'un autre particulier , & arriva dans cette capitale vers les dix heures du soir , d'où il se rendit ensuite à Versailles. Il est inutile de dire que le long de la route il reçut les témoignages d'estime & de considération que l'on doit à ses talens & à ses vertus. Il étoit appelé le pere du peuple , le restaurateur de la France , le ministre integre. Quel contraste que ce concert de louanges avec les horribles imprécations dont le peuple accabloit Berthier ! L'un est un homme , un citoyen qui ne vit que pour le bien public , & l'autre étoit un monstre né pour le malheur de ses semblables. O mon roi ! tu auras donc enfin un ami fidele qui te dira hardiment la vérité. François ! formez des vœux pour que ce vertueux ministre soit long-tems son guide & son appui : ne vous armez plus que pour la liberté. Oui , vous reprendrez votre aménité ; & au titre de la plus équitable des nations, vous allez ajouter celui de la plus libre & de la mieux constituée.

Il y eut aussi cette même journée quelques convois de grains amenés à la halle , ce qui doit rassurer sur la disette qui menaçoit la capitale.

D É T A I L S

Du Mercredi 29 Juillet.

L'ARRIVÉE du Sully moderne fut bientôt annoncée dans la capitale ; alors l'espérance reparut & tempéra la fermentation des esprits ; on parloit encore cependant d'intimider par de nouvelles victimes, les ministres perfides & traîtres qui seroient à l'avenir assez iniques pour n'être point les protecteurs du peuple, & pour se plier basement devant l'idole de l'autorité. Il est si doux de faire le bien ! Un ministre a tant d'occasions de faire des heureux ! Il est donc bien coupable, lorsqu'il fait le mal ! Comment ne pas applaudir au peuple qui l'accuse & l'en punit ?

Dans la matinée du mercredi 29, on amena à la ville une espee d'abbé ivre, à ce qu'on dit, qui ameutoit le peuple & attisoit le feu de la fédition par des propos aussi ridicules que peu vraisemblables. Ah, mes concitoyens, n'ajoutons pas à nos maux, soyons justes, mais défions-nous de la calomnie & même de l'enthousiasme ; il se plaît au milieu des tempêtes. Ce prêtre forcené eût peut-être prêché contre Henri IV au temps de la ligue. Ce mercredi étoit la journée du clergé, car on apprit qu'on avoit trouvé chez un curé à quelques lieues de Paris, des canons & des armes ; il pouvoit bien, ce traître ecclésiastique, par cette odieuse conduite, mériter un bénéfice, mais ce n'étoit pas un bon moyen pour gagner le ciel. Un ministre de paix qui protège les meurtriers des citoyens, & qui sert leurs in-

fâmes complots ne peut être un citoyen estimable. On trouva également dans cette même journée, des carons & trois fusils chez le prince de Laubesc. Cela est moins étonnant; ah! si on eût trouvé ce criminel aristocrate, le peuple l'immoloit aux mânes du vieillard qu'il massacra si brutalement aux Thuilleries.

Enfin, les voilà donc dispersés, ces ennemis des hommes, ils fuient & vont traîner une vie errante & vagabonde, & par-tout ils seront l'objet du mépris public. D'Eprémefnil, ce héros du baquet magnétique, cet énergumène du parlement, s'il est à Bruxelles, comme on l'assure, ce n'est sûrement que pour ranimer le courage abbatu de la petite cour. Le tubulent abbé Maury, & l'abbé de Calonne ont aussi voulu se soustraire à la haine publique; le premier, sous prétexte d'aller chercher de nouveaux pouvoirs de ses commettrains à Péronne, ne laissa pas de demander des chevaux de poste pour passer outre; le second a été arrêté à Nogent sur Seine, sous le nom de M. *Déhérait*, & le travestissement d'une espèce d'anglois qui alloit trouver la duchesse de Devonshire aux eaux de Spa, mais il alloit un passe-partout, l'anglois n'en avoit pas; son nom? il baiburie; on le fouille, on trouve des chansons, des papiers en anglois, & une lettre adressée à M. l'abbé de Calonne; on a cru le reconnoître, il s'est avoué, & le cher abbé a été prié de rester dans cette ville pour sa sûreté; la cabale n'est pas encore anéantie, le moindre louteroit un délit.

Dans cette même journée, la ville donna l'ordre à différens bourgeois de la garde nationale, de s'armer & de partir; ils étoient chargés de lettres qu'ils ne devoient ouvrir qu'à leur destination; plusieurs doutes s'élevèrent & furent portés sur les

(21)
proscrits, mais rien de certain. En attendant que nous ayons des nouvelles de ces derniers, voici une liste de quelques victimes du despotisme & des dépositions formées contre eux, nous n'en donnons qu'un extrait, vu l'abondance des matieres & le peu d'espace que nous avons; mais les personnes qui desireroient connoître les titres originaux, les trouveront en nos mains.

EXTRAIT

De quelques papiers de la Bastille.

Sous le ministere de l'ancien évêque de Fréjus, le 20 Janvier 1725, ont été enfermés à la Bastille, les nommés *Charles Selame & Pierre Achin*, dit *la Ferté*, tous deux colporteurs, avec un sieur Joly, cleric tonsuré du collège de Bayeux, après une recherche suivie l'espace d'une année, d'après la correspondance de S. E. avec un sieur Rollignol, un sieur de Dambrevail & M. de Maurepas.

Ces particuliers, victimes des fanatiques, défenseurs de la constitution *unigenitus*, étoient soupçonnés seulement d'avoir donné, porté ou colporté des livres contraires à cette constitution, tels que l'acte des religieuses de Port-Royal du 28 août 1669, imprimé en 1722.

Lettre du pere Dom Peti-Didier.

Manuscrit contenant les réglemens de l'éducation des humanités de la maison de M. Durieux au college de Sainte Barbe.

Lettre de la mere Angélique de Saint-Jean

Le Faux Profélyte.

Le Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal.

Lettre d'un théologien à l'évêque de Soissons.

Réponse de l'abbé Margon au pere Tourne-
mine.

La constitution *unigenitus*, avec des notes.

Lettre pastorale de M. l'évêque de Mont-
pellier.

Cantique spirituel sur les vérités les plus im-
portantes de la religion.

Chançons nouvelles, contenant le récit de
ce qui est arrivé à Reims contre les jansé-
nistes.

Relation de la captivité de la mere Magde-
leine de Sainte - Christine, religieuse de Port-
Royal.

Essai du nouveau conte de la mere Loye, ou
les Enluminures.

La vérité rendue sensible à tout le monde contre
les défenseurs de la constitution.

Réponse complete de M. Pétipied à M. de
Soissons.

Partie du Corps de Doctrine, avec des
notes.

Que l'on juge combien le regne du despotisme a fait souffrir d'innocens; un seul soupçon suffisoit, sans autres preuves, pour faire perdre la liberté à un individu; celui qui possédoit un livre ou une copie, étoit désigné comme auteur ou colporteur; aussi tôt un ordre du roi, dicté presque toujours à son insu par l'un de ses ministres, le privoit de ses biens & de sa liberté. Les agens d'une semblable inquisition, lors même qu'ils ne trouvoient pas de raison pour appuyer leurs infâmes vexations, avoient l'attention d'inférer dans les comptes qu'ils rendoient, que tel ne pouvoit être que celui désigné dans la lettre de S. E., ou dans la note donnée au ministre à qui ils écrivoient; ce que nous croyons pouvoir affirmer, d'après la correspondance qui est tombée entre nos mains, & en voici la preuve;

Le 24 décembre 1724, un sieur Tapin, suppôt de police, écrit à M. Rossignol, qui paroît être commis de M. de Maurepas, & s'exprime en ces termes: « J'ai fait observer le nommé Mi-quelin, libraire; il est trop vrai que ce libraire vend tout ce qu'il y a de mauvais livres. J'ai même fait marchander l'Arétin, qu'il n'a pas voulu donner à moins de 70 liv. ».

» Le nommé *Coquiere*, colporteur, a fait imprimer le faux profélyte, avec un nommé *Jumeau* qui est l'homme désigné dans la lettre de M. l'évêque de Fréjus ».

Plus loin, le suppôt Tapin assure que c'est un sieur abbé de Bonnaire, qui est auteur du *faux profélyte*, & s'appuie sur ce qu'on lui a dit, que cet abbé avoit eu des fréquentations avec *Jumeau* & le colporteur *Coquiere*. N'est-ce pas le comble de l'horreur de voir que sur des récits

aussi peu certains, que celui que nous citons, M. Rossignol donne des ordres du roi, signés *Maurepas*, pour faire enfermer à la bastille des personnes peut-être fort innocentes? On n'a pas d'idée de la conduite de cette race de suppôts de police, & de la facilité avec laquelle ils se permettoient de violer les droits les plus sacrés de l'homme.

Les malheureux, qui avoient perdu la liberté, n'étoient sûrement pas plus heureux que ceux dont nous venons de parler; s'ils écrivoient à leurs parens, ils ne pouvoient faire parvenir leurs doléances. Voici une lettre qui a cent ans de date; c'est un jeune homme qui annonce, autant que nous avons pu le déchiffrer, son infortune à ses parens, & invoque un gouverneur de province, pour prouver son innocence.

Nous reconnoissons aussi dans cinq lettres originales, écrites par le fameux Cagliostro, & probablement remises au sieur Delaunay, pour être portées à sa femme, que *cet illustre défenseur* du fort confié à sa garde, avoit eu soin de s'approprier. Car ces lettres écrites en italien, sont traduites en françois; mais il avoit négligé d'en faire l'usage destiné par l'auteur.

Une autre lettre d'un sieur la Benardiere, en date du 29 juin 1729, nous prouve que le despotisme a toujours été servi avec le plus grand zele; c'est un jeune homme, *Nicolas Dubuc*; imprimeur à Dieppe, accusé d'avoir travaillé aux affaires du tems, qui est arrêté à Saint-Denis, & conduit à la bastille, d'ordre du roi, sur le simple soupçon.

Une lettre de la bastille, datée du 13 septembre 1771, en tête de laquelle il y a par apostille à *pendre*, dont l'original est pareillement

en

en nos mains , peut confirmer les réflexions précédentes; en voici la copie exacte :

A la Bastille, le 13 Septembre 1771.

MONSIEUR,

A pendre.

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci joint les trois papiers que j'ai communiqué au *seur Billard*, avec la réponse que ce prisonnier y a faite.

Plus, vous trouverez, monsieur, un paquet du *Sr. Nerot*.

La tête du *Sr. de la Riviere* est toujours fort échauffée, & je commence à désespérer que sa pauvre tête puisse guérir sans qu'on lui fasse le remède.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, CHEVALIER.

Le 3 Novembre 1783, un ordre du Roi conçu en ces termes, enferme un *Sr. Jacquet* à la Bastille.

Mons. le marquis de Launay, je vous fais cette lettre, pour vous dire de recevoir dans mon château de la Bastille, le *Sr. Jacquet*, & de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part; sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. le marquis de Launay, en sa sainte garde.

N^o. III.

D

Écrit à Fontainebleau, le 3 Novembre 1783.

Signé LOUIS.

Abandonnons les crimes de l'affreux despotisme ; portons nos regards sur des scènes plus douces, sur des scènes qui sont toutes pour l'ame !
 Disons que la soiree du mercredi fut entièrement consacrée à M. Necker. On ne parloit que de lui, on illumina de toutes parts, la joie animoit tout, on oubloit un moment les proscrits pour ne s'occuper que de son arrivée. Des médaillons en plusieurs lieux, traçoient son image, on la plaça au palais royal au milieu des illuminations à côté de celle du Roi, & cette fête étoit celle du sentiment.

D É T A I L S

Du Jeudi 30 Juillet.

DE toutes parts on annonce des fugitifs, & des proscrits effrayés. M. de la Vauguyon, surpris au Hâvre-de-Grace, à l'hôtel de l'empereur, sous le nom d'un sieur *Chevalier*, négociant, voyageant avec son fils, M. de Carenci, a été obligé de se faire connoître. C'est, a dit M. le duc, par prudence, qu'il avoit dérobé aux curieux son nom & ses qualités. Son dessein, a-t-il ajouté, étoit de passer en Angleterre, pour ensuite se rendre à Ostende. Le prince Lambesc, dont les voitures sont surprises à Dun en Clermontois, & qui, à ce que l'on prétend, a échappé à la faveur d'un déguisement. C'est la princesse de Beauvremont, dont le château a été saccagé, les titres de sa famille déchirés, les

meubles brisés, & cette dame obligée par ses payfans, de déclarer formellement qu'elle renonce aujourd'hui & pour toujours, à tous ses droits seigneuriaux. C'est M. de Broglie, M. de Crofne, abfens, & tant d'autres, tels que le comte de Vaudreuil, le comte de Polignac, le prince d'Ennin, la princesse de Monaco, la comteffe de Lamberti, le comte de Montagnac, le comte & la comteffe d'Autichamp, le comte du Cayla, le marquis de Sérent, le comte de Choifeul Meufe, le comte de Narbonne, &c. Ces derniers ont été vus, ainfi que les princes, difpofés à prendre la route de Spa. M. le comte d'Artois eft malade à Namur.

Les émeures de Lille, de Crépy viennent de mettre en fuite quantité de perfonnes; un fubdélégué de la première ville, & un fieur Martel, riche marchand de grains, ont été obligés de fe réfugier en d'autres lieux. La perte qu'a fait ce dernier, eft évaluée à deux cents mille livres. Le commandant de la Ville, M. de Montrofier, & M. Boffel, commandant en fecond, ont été maltraqués pour avoir refusé la cocarde patriotique. M. Efmangart n'a dû fon falut qu'à la précaution qu'il avoit eue de s'évader la veille.

N'oublions pas de dire que dernièrement MM. les volontaires de la Bafchoe, envoyés aux environs de Rouen, pour protéger les convois de grains & diffiper les brigands, qui, dit-on, fe montrent de ces côtés, ont arrêté auffi M. le comte de Mercy, qui pourtant leur a envoyé quelques bouteilles de très bon vin; on l'a goûté; mais avant de le boire, on a defiré favoir les intentions de M. de la Fayette, & l'on a dépêché un exprès à ce général; il a répondu: que le caractère d'un ambaffadeur étoit facré; en con-

féquence qu'il falloit rendre la liberté au comte de Mercy.

Mais retournons à des événemens plus agréables. Voici la lettre que le Roi avoit écrite précédemment à M. Necker, & qui n'avoit point été connue.

Lettre du Roi à M. Necker.

« J'ai été trompé sur votre compte. On a fait
 » violence à mon caractère. Me voilà enfin éclairé.
 » Venez, venez, Monsieur, sans délai, reprendre
 » vos droits à ma confiance, qui vous est acquise
 » à jamais. Mon cœur vous est connu. Je vous
 » attends avec toute ma nation, & je partage
 » bien sincèrement son impatience. Sur ce, je
 » prie Dieu, Monsieur, jusqu'à votre retour,
 » qu'il vous ait en sa sainte & digne garde ».

Signé LOUIS.

RÉPONSE DE M. NECKER AU ROI,

Datée de Geneve le 23 Juillet au soir, & parvenue à Sa Majesté le 26.

S I R E,

Je reçois à l'instant la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer; les expressions me manquent, pour lui témoigner tout ce que me fait éprouver d'attendrissant le retour de ses bontés: il me pénètre de plus en plus de l'obligation que je me suis imposée depuis long-tems de distinguer toujours dans Votre Majesté le prince juste, honnête homme, qui ne peut que

faire le bien de la nation lorsqu'il agit par lui-même, du monarque puissant qui la gouverne, & qui est exposé à faire souvent ce qui répugne à son cœur.

Je ne prends, Sire, que le tems d'essuyer les larmes que votre lettre me fait répandre, & je vole à vos ordres. Je ne vous porterai point mon cœur; c'est une propriété qui vous est acquise à mille titres, & à laquelle je n'ai plus de droit.

Je compte avec impatience, & je cherche à accélérer les momens qui me sont nécessaires pour aller vous offrir la dernière goutte de mon sang, mes foibles lumières, mon dévouement entier à votre personne sacrée, & le profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
& très zélé serviteur,

NECKER.

Dès l'arrivée de M. Necker à Versailles, les quatre compagnies des gardes-françoises qui s'y trouvoient, se rendirent, de leur propre mouvement & sans officiers, sur le passage du ministre chéri dans le moment qu'il alloit au château; à son retour les différens corps civils & militaires se présentèrent chez-lui pour lui rendre des hommages; déjà la garde citoyenne de Versailles étoit en armes? M. le prince de Poix en étoit proclamé colonel général, & avoit reçu la veille le serment usité. Dès lors, le jeudi 30 au matin,

d'après les intentions de sa majesté & les vœux de la capitale, M. Necker, M. le baron & Madame la baronne Stael, au bruit de la musique militaire des gardes-françoises & des menus plaisirs, accompagné d'une garde d'honneur composée des milices de Versailles, de Verofflay & de Séves (1). Ces milices lui ont servi d'escorte, & il a trouvé sur sa route des piquets de dragons & de milice qui bordoient son passage.

Pendant ce tems, le corps des électeurs & les cent vingt députés des districts chargés de former le corps municipal, s'assembloient à l'hôtel-de-ville de Paris; ceux-ci présidés par M. Bailly, & les premiers par M. Moreau de Saint-Mery; les électeurs ont envoyé une députation à MM. de la municipalité, à l'effet de se réunir pour recevoir le ministre désiré: mais malgré l'unité de sentiment qui doit régner entre des citoyens, dont la plus vive ambition est de servir la patrie, la réunion n'a pas eu lieu. Ainsi se sont formés deux assemblées de représentans de la commune de Paris, séantes à l'hôtel-de-ville, en des salles différentes. Vers le midi, le ministre attendu est arrivé à la barrière de la Conférence: une multitude immense avoit été au devant de lui & l'amenoit, pour ainsi dire, en triomphe; une garde nombreuse de citoyens, une cavalerie brillante a dès lors augmenté son cortège; les cris de *vive la nation*, *vive M. Necker*, faisoient entendre l'accent mélodieux de l'ame. Tous les cœurs étoient émus, des larmes de joie couloient de presque tous les yeux, chacun eût voulu avoir mille voix,

(1) Ces villages ont aussi des milices bourgeoises.

mille mains pour exprimer ce qu'il sentoit. Oh! qui peindra les délicieux transports de cette fête! tout peignoit la volupté du sentiment. Qui se représentera un peuple immense bordant les rues, les portes, les balcons, les fenêtres, les places, les quais, tout étoit plein. Celui ci exprimant les transports avec délicatesse & modestie; cet autres s'agitant avec effervescence pour marquer la vive émotion de ses sens; chacun selon son caractère, son état ou son éducation, offrant mille impressions diverses & variées. Les dames de la halle offrant des bouquets, poussant des cris de joie, couvrant les mains de madame Necker de mille baisers, que la bonté de son cœur rendoit plus touchans encore; le nom de pere du peuple répété dans toutes les bouches. Oh! que le sentiment est sublime! Ici ce sont des couronnes de fleurs offertes au libérateur de la France; là ce sont les tributs des muses ingénieuses qui célèbrent ses talens & ses vertus! Rois, potentats de la terre & ministres, contemplez ce magnifique spectacle, & voyez la justice gravée en caractères ineffaçables dans les cœurs des peuples; choisissez maintenant, & dites si vous préférez leur haine ou leur amour. Croyez-vous, si vous n'êtes équitables & bons, qu'il soit en votre pouvoir d'obtenir un pareil triomphe!

Enfin, à une heure précise, M. Necker est arrivé sur la place de l'hôtel-de ville, aux bruits des applaudissemens & des cris de joie, ayant dans sa voiture M. le comte de Saint-Priest. Messieurs du comité, précédés de M. de la Fayette, l'attendoient sur l'escalier de l'hôtel; ils ont conduit le ministre adoré, de sa voiture à l'assemblée de la municipalité; là de nouveaux applaudissemens & des cris d'allégresse se sont fait entendre: alors M. Bailly

a prononcé un discours d'un ton éloquent & sensible, dans lequel il lui expose combien son absence nous a causé de troubles, d'alarmes, & combien son retour nous promet de douceur, en rétablissant parmi nous l'ordre & la paix. M. Necker a répondu à cet hommage par un discours noble & plein de sensibilité; dans lequel on n'oubliera point une quantité de phrases qui peignent la bonté de son cœur. Ce discours est imprimé; ainsi nous ne le présenterons pas ici. Nous dirons seulement qu'il a produit la plus vive sensation. Sur la fin de ce discours, M. Necker avoit électrisé tous les cœurs, séduit toutes les ames, il a demandé pour M. de Besenval grace; plusieurs personnes ont crié: grace! M. de Clermont-Tonnerre se trouvant là tout exprès, a sollicité une amnistie générale; il a profité de l'enthousiasme de l'assemblée comme pour surprendre la grace des proscrits, & chacun consultant la bonté, la générosité de son cœur plutôt que la prudence, a fait retentir les voûtes de la salle des cris du pardon. Pendant ce temps, madame Necker, madame la baronne de Staël, & madame de la Fayette, s'étoient rendues dans la salle des électeurs; bientôt après, M. Necker parut accompagné de M. de Saint Priest & de M. de la Fayette; les applaudissemens, l'ivresse, le charme qu'inspirent des hommes assemblés pour de grands intérêts, ne peuvent se décrire; l'on a présenté des cocardes patriotiques: *monsieur*, a dit M. de Saint-Méry, en s'adressant à M. Necker, *voici des couleurs que vous chérez sans doute, ce sont celles de la liberté.* M. de la Vigne & M. de Saint-Méry ont prononcé chacun un discours très-intéressant; le ministre a recommencé le discours éloquent que déjà il avoit récité: bientôt l'on a crié, *grace! grace! grace aux coupables!*
amnistie

amnistie générale ! Enfin, plusieurs personnes, quelques électeurs même, ont jetté des papiers au peuple impatient de plaisir, sur lesquels étoient inscrits ces mots : *amnistie générale*. Tous les cœurs paroissent unis, & l'on ne s'occupoit que du plaisir si doux de pardonner. Enfin, le peuple à grands cris demandoit M. Necker : il s'est montré à l'une des fenêtres, & des transports d'ivresse & d'amour, des cris de *vive la nation, vive M. Necker*, ont renouvelé l'expression des sentimens qu'il inspire. Pendant ce temps, a été rédigé l'arrêté du pardon général en faveur des proscrits. Enfin, M. Necker a quitté l'hôtel-de-ville, & a été reconduit avec les mêmes acclamations de joie & les mêmes honneurs ; par-tout sur sa route, il n'a rencontré que des cœurs pleins de reconnaissance & d'amour.

A son arrivée à Versailles, la milice bourgeoise de cette ville, le corps de la musique du roi, celui des commis des divers départemens, les gardes-françoises & les musiciens de ce corps, ont été à pied recevoir le ministre vertueux. Tous formoient un cortège d'autant plus agréable, que plus de six cents personnes étoient en deuil, les armes à la main.

Ainsi fut terminée cette journée glorieuse pour le ministre qui a sauvé la France, & plus belle peut-être pour les citoyens enivres de plaisir, qui ont pu se mêler à la joie publique.

Ce soir, il y a illumination.



D É T A I L S

Du Vendredi 31 Juillet.

HIER, après le départ de M. Necker, les districts de la capitale se sont occupés de l'amnistie générale, accordée par les électeurs, & principalement du pardon de M. de Besenval: toutes les sociétés ne furent intéressées qu'à la décision d'un point aussi important. On soutenoit avec raison que les électeurs étoient sans caractère, pour prendre un tel arrêté; on ajoutoit que la nation seule avoit été offensée *en corps*, & qu'il n'appartenoit qu'à elle de faire grace. Par quelle inconséquence en effet pourroit-on faire grace avant d'avoir toutes les preuves du délit? Par quelle imprudence la nation recevoit elle dans son sein des ennemis dangereux, qui jamais ne pourroient oublier qu'ils ont été fugitifs & proscrits? Veut-on que demain nous ayons de nouveaux dangers à courir? Que l'on juge, parce qu'ils ont tenté, ce qu'ils pourroient faire encore? A-t-on déjà oublié ces charriots chargés de poignards, ces nombreuses caisses remplies de lances? Ne se souvient-on plus de ces forges ambulantes, de ces caisses de poudre, de boulets? Faut-il rappeler ces tableaux effrayans d'une capitale, environnée des horreurs de la guerre? Dirai-je leurs complots affreux, leurs noirs projets? Ils étoient vastes, sans doute. La France ensanglantée d'un bout à l'autre, & mise aux fers; des troupes étrangères, appelées pour l'asservir, sous prétexte d'y rétablir le calme; des

crimes qui font frémir l'humanité. Une domination....! Non, l'avenir ne le croira pas; quels cœurs, ou plutôt quels monstres peuvent recéler en leur sein tant de forfaits & de crimes? Et c'est pour ces hydres abreuvés du fiel, & dévorés de vengeance, que vous demandez grace? Avez-vous oublié que des êtres sans patrie sont les irréconciliables ennemis des hommes? C'est pour ce baron de Besenval, lui qui devoit commander l'un des détachemens que l'on destinoit à nous égorger. Non, non, il faut que ses crimes soient connus, & que les loix le punissent avec sévérité! N'allez pas, ô mes concitoyens, encore fouiller vos mains du sang des monstres, vous vous priveriez d'une victime qui peut déceler tous les crimes des traîtres! Si la nation doit faire grace enfin, ce ne peut être qu'après un jugement décisif & réfléchi. C'est d'après de pareils motifs, que le district de l'Oratoire dépêcha promptement trois députés pour révoquer l'acte illégal de commiseration en faveur de M. de Besenval. Cette délibération fait sans doute infiniment d'honneur à ce district.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, on fut sans doute moins étonné à Paris qu'à Versailles, de voir les gardes-françoises & suisses quitter leurs postes, & rejoindre, avec leurs drapeaux & bagages, à la vérité sans officiers, ceux de leurs camarades, qui, après avoir si glorieusement défendu notre liberté, sont aujourd'hui mêlés avec les bourgeois de la capitale, pour le maintien de l'ordre & de la sûreté publique. Ces derniers surpris qu'une partie des leurs restât à Versailles, menacerent de les aller chercher avec leurs bayonnettes, s'ils ne venoient promptement. Aussi arri-

verent-ils sur les cinq heures du matin ? Ils furent reçus & accueillis comme des freres qui se réunissent en famille. Ils avoient le consentement du roi, qui est actuellement gardé par les invalides, conjointement avec les bourgeois de Versailles. Il y eut sur ce sujet quelques contestations; dont nous croyons qu'il est nécessaire d'instruire le public.

Sur les trois heures du matin ou environ, un détachement de la garde bourgeoise, instruit du départ des gardes-françoises, fut sur le champ avertir M. le prince de Poix, qui la chargea de poster des sentinelles. Sur les sept ou huit heures, l'évasion des gardes fut généralement vue dans Versailles: alors les invalides se présentèrent pour les remplacer; mais les bourgeois tenoient déjà les postes: on alla réciproquement chez M. le prince de Poix pour s'expliquer & prendre l'ordre. Il fut décidé que les bourgeois resteroient aux portes des grilles royales, ainsi qu'aux principaux postes dont ils s'étoient emparés pendant la nuit, & que les invalides auroient ceux de l'intérieur des cours; mais, entre midi & une heure, on fit afficher dans les rues de Versailles une lettre ministérielle, dont voici la copie:

Lettre de M. le comte de St. Priest, ministre & secrétaire d'état, à M. le prince de Poix.

Versailles, ce 31 Juillet

« Le roi a ordonné, monsieur, que les postes des grilles soient relevés par la garde invalide; que les postes éloignés le soient par la milice

(37)
bourgeoise, selon que vous le jugerez à propos &
jusqu'à nouvel ordre ».

J'ai l'honneur d'être avec un véritable attachement.

Signé, DE ST. PRIEST.

Les deux dernières lignes de cette lettre causèrent une fermentation générale. Elles firent craindre aux habitans de Versailles que leur service ne fût pas agréable à sa majesté, parce qu'il étoit question de les reléguer dans des postes éloignés : ils étoient attristés de voir que des gens qui avoient passé tranquillement la nuit, selon leur coutume, renfermés dans des corps-de-garde, obtenoient la préférence sur eux, qui ne devoient qu'à leur exactitude seule, l'avantage d'avoir rempli les premiers des postes si honorables. Cependant il fut arrêté que, sans avoir égard à la lettre ministérielle, & afin que le service de sa majesté fût fait militairement, les postes du château seroient occupés par la milice bourgeoise, de concert avec la garde invalide, de sorte qu'alternativement un poste fut occupé par un factionnaire de la garde bourgeoise, & par un factionnaire de la garde invalide : cet arrêté ayant été agréé, le service se fit avec tranquillité.

Le soir du même jour, M. le prince de Poix donna sa démission de commandant-général de la garde bourgeoise de Versailles; il avoit cependant été confirmé dans cette place le jour même par la majorité des compagnies dont on avoit recueilli les suffrages par scrutin. L'on ignore la cause de son refus ou de sa démission.

Peut-être la garde citoyenne de Paris pourroit-elle prétendre aussi à l'honneur distingué de servir

de garde à sa majesté. Le monarque éprouveroit dès lors que la plus sûre garde des rois est celle que donne l'amour & le dévouement des peuples : alors, sans doute, il faut l'espérer, qu'un grand monarque n'élevera de barrières autour de son trône que pour en éloigner les flatteurs.

O Necker ! ministre integre, ne quittez plus notre roi ; partagez avec lui l'amour d'une nation qui, dans des jours malheureux, ne fait être que juste & non barbare. Si elle refuse le pardon que vous avez demandé avec tant d'instance, c'est que la clémence n'est pas encore la vertu du moment. L'on peut apprécier la conduite des députés de la nation dans une circonstance aussi intéressante que délicate, ainsi que les arrêtés de la plupart des districts de Paris, touchant l'amnistie accordée par MM. les électeurs.

Quant à M. de Besenval, on est encore incertain de son sort, plusieurs bourgeois sont allés au-devant de lui ; l'ordre du comité de la ville en a été donné à cinquante hommes de la basoche, ainsi qu'à cinquante élèves en chirurgie. On l'attendoit sur le soir à la Grève ; les suisses s'y étoient rendus, & éguissant leurs sabres sur le pavé, juroient de ne lui point faire de grace ; ils l'accusoient hautement de malversations : on attend avec impatience la fin de cet événement.

D É T A I L S

Du Samedi 1 Août.

CE fut cette même journée que l'on ramena de Chantilly, c'est-à-dire, de chez le prince de Con-

dé, 27 canons ; on n'y a fait aucun dégât , & les bourgeois y montent la garde, tandis que le prince de Condé, ennemi de la nation, fuit, loin de ses foyers, à travers les plaines de la Germanie, pour mettre dans l'oubli & ses services & les exploits de ses aïeux.

Les actions du prince de Conti ont peut-être moins lieu de surprendre ; on se souvient des paroles que lui adressa un héros, son pere, dans les événemens de 1778 : *Je vous savois, lui disoit-il, mauvais fils, mauvais mari, mais je ne vous croyois pas mauvais citoyen.*

Puissent leurs fautes apprendre à leurs descendans que la véritable grandeur n'est que dans l'estime publique !

Nous ne devons pas oublier de dire que MM. les électeurs de la capitale, dont le service a été d'une si grande utilité dès les premiers momens de la révolution, viennent de dresser un procès-verbal de toutes leurs opérations, & de remettre leurs fonctions entre les mains des députés des districts qui ont été nommés pour les remplacer. L'extrait de ce procès-verbal est imprimé ; sans doute qu'il ne peut qu'ajouter à l'estime réelle qui leur est due : ainsi leurs fonctions sont cessées, & le nouveau comité, chargé de créer une municipalité, est maintenant en plein exercice.

Voici la réponse à une lettre inconnue & fort singulière que nous venons de recevoir.

Réponse à la lettre de M. Alétrophile.

Nous avons pris la peine de louer M. de Beaumarchais d'une manière équitable, nous l'avions rapproché de quelques héros monopoleurs, nous avons vanté sa restitution généreuse en

faveur du fauxbourg Saint-Antoine ; bien plus, nous nous étions gardés de faire connoître le but de ce sacrifice déintéressé ; nous n'avions point dit que c'étoit afin d'appaier la colere publique, ce qui alors eût été dangereux ; enfin nous avons préconisé les *honneurs distingués* de sa charge de secrétaire du roi. Et voilà qu'un monsieur *Alé-trophile* nous adresse une lettre d'injures, & nous accuse hautement d'avoir fait des complimens au sieur de Beaumarchais ; il faut en convenir, jamais injustice ne fut plus grande : mais s'il nous arrivoit un our de dire des vérités ou des injures au sieur de Beaumarchais, sans doute alors M. *Alé-trophile* les prendroit pour des complimens.

Un fait d'un autre genre, qui cependant vient à-peu-près des mêmes causes, c'est à dire de nos malheurs, est une banqueroute de quarante-deux millions.

Le sieur Pinet, ce banquier, généralement estimé de ceux qui le connoissent, n'est coupable, dit-on, que de sa trop grande facilité à vouloir secourir des personnes que leur conduite égare. Ce banquier est connu à la vérité de bien des capitalistes, auxquels il avoit soin de payer exactement tous les mois, jusqu'à soixante pour cent d'intérêt. Le dérangement de sa fortune est causé, dit-on, par la fuite précipitée de quelques uns de nos grands seigneurs. On croit même qu'il avoit des rapports qui enchaînoient sa fortune à celle de M. le comte de ***. Il est cependant résulté de ce dérangement, que ce banquier, pour éviter toutes recherches, s'est voulu brûler la cervelle, & a mal réussi, puisqu'il ne s'est que blessé grièvement. Il a conservé sa tête à un tel point, qu'il a osé accuser des inconnus ou, pour mieux dire, des êtres imaginaires, d'un assassinat commis
en

en sa personne. Cet événement doit produire de grands éclaircissemens.

Aux environs de Mouceaux, ce fut ce même jour que l'on arrêta cent quatre vingt malheureux, dont cent soixante ont été libérés le lendemain.

Depuis l'offre généreuse de MM. les députés de la ville de Rouen, il nous arrive journellement des bleds du Havre, soit par la Seine, soit par terre, & les spéculations défaitreuses des accapareurs sont absolument anéanties; dans les circonstances pressantes, les petits détails deviennent intéressans. Nous citerons les faits suivans contenus dans une lettre qu'on nous écrit de Rambouillet: un M. Hocmelle, procureur du roi à ce bourg, son gendre & un nommé Grausse ont été violemment menacés, & se sont sauvés, comme accapareurs de bled & agens des accapareurs.

A Chartres on a voulu forcer la maison d'un nommé *Maillard*, que le peuple depuis longtems avoit désigné par le surnom de la famine, & l'on poursuit les monopoleurs qui, pour vivre, forçoient le peuple à mourir de faim; aucuns, sans doute, n'échapperont à l'œil vigilant de l'humanité qui les profcité.

Paris, ce 15 Septembre 1789.

PRUDHOMME, rue Jacob, n°. 28.

Assemblée des Représentans de la Commune de Paris.

COMITÉ DE POLICE.

Le comité de police autorise les administrateurs des postes à faire passer dans les provinces, à mesure qu'ils paroîtront, les Numéros des *Révolutions de Paris*, portant les noms de l'éditeur & de l'imprimeur. Ce 8 août 1789.

Signé FAUCHET.

DU MANGIN, Vice-Président.

LEVACHER - DE - LA - TERRINIÈRE.

De l'Imprimerie de LAPORTE, rue des Noyers. 1789.